



AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIÉ
RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 3 mai 2021, le conseil a déposé le projet de règlement intitulé : « Projet de règlement relatif aux dérogations mineures ».

Le projet de règlement a pour but d'uniformiser les règlements des deux anciennes municipalités et de préciser certaines règles, dont, entre autres, les procédures et les dispositions à prendre pour faire une demande de dérogation mineure ainsi que le délai de validité de cette dernière.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Sachant que le projet initial a été modifié, il y a lieu de tenir une nouvelle consultation écrite pour maximiser la transparence.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du lundi 21 juin au lundi 5 juillet 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée **à partir du 16 juin 2021** sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à la page suivante : www.ville.daveluyville.qc.ca/consultation-ecrite.

Les questions et commentaires pourront être soumis par écrit, du **lundi 21 juin au lundi 5 juillet 2021 inclusivement** :

- ✉ **Par courriel**, à Mme Pauline Vrain, greffière au dga@ville.daveluyville.qc.ca
- ✉ **ou par la poste**, au 362 rue Principale, Daveluyville (Qc) G0Z 1C0 à l'attention de Mme Pauline Vrain, greffière.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le nom du projet doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le lundi 5 juillet 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de règlement est également disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Daveluyville situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Donné à Daveluyville, ce 10 juin 2021.

Pauline Vrain
Greffière